

<http://www.snetap-fsu.fr/Une-reforme-de-l-epreuve-de-contrôle-enfin-EN-MARCHE.html>



Une réforme de l'épreuve de contrôle (enfin)...EN MARCHE

?

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 21 juin 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Dans le cadre du groupe de travail (issu du [CNEA](#)) "suite de la rénovation de la voie professionnelle" institué par la [DGER](#), la Sous Direction [POFE](#) (qui définit les référentiels et les examens) organisait le mardi 20 juin 2017 un échange sur l'épreuve de contrôle (EP) et sa réforme éventuelle.

Cet échange faisait suite à de nombreuses remontées des personnels quant aux dysfonctionnements de cette épreuve du second groupe du baccalauréat professionnel et à une demande insistante du SNETAP-[FSU](#) (ce sujet était au coeur de nos échanges dans notre démarche de l'année BAC PRO). On rajoutera aussi que les problèmes de l'épreuve de contrôle avaient été signalés par le rapport du CGAER sur la BAC PRO.

La [DGER](#) a commencé par faire un rappel du cadre réglementaire de cette épreuve à l'EA et à l'Education Nationale. Elle a également, rappelé sa finalité, les conditions d'accès et les modalités de délibération. En 2016, l'EP a concerné 22 % des candidat.es présent.es à l'examen du BAC PRO. Concernant ces candidat.es qui ont passé l'EP : 51 % ont été admis, 20 % étaient absent.es, 28 % ont été ajourné.es. Le responsable des examens a également rappelé la marge de manoeuvre réglementaire qui existait pour une éventuelle réforme. Le code de l'éducation prévoit pour les candidat.es au BAC PRO : une épreuve de contrôle qui se fait à l'oral et qui évalue les compétences générales et pro (les conditions d'accès sont également fixées dans le même code). Les autres caractéristiques de cette épreuve sont dans l'arrêté ou la note de service spécifiques à l'[EAP](#).

Certaines organisations syndicales se sont prononcées favorablement pour le maintien de cette épreuve tant sur la forme que sur le fond. Pour elle, une école bienveillante s'inscrit dans cette démarche. Elles ont notamment rappelé qu'avant sa discipline, l'enseignant.e est un évaluateur.ice professionnel.le (sic !). Si aménagements nécessaires, il y a, pour renouveler cette épreuve, ils doivent être faits à la marge.

Le SNETAP-FSU pour sa part, dans la continuité de « l'Année BAC PRO » a porté un autre projet : une nécessaire refonte tant sur le fond que dans la forme pour cette épreuve. Nous ne reviendrons pas ici sur nos critiques concernant cette EP, nous ne ferons qu'évoquer nos propositions.

Ainsi les candidat.es doivent être convoqué.es (par demi-journée), ils ou elles doivent déterminer à l'avance (au moment des résultats des épreuves du 1er groupe) les matières dans lesquelles ils / elles souhaitent être « contrôlé.es ». Ou plutôt rattrapés car nous portons l'idée d'un vrai rattrapage, ou la matière choisie (faut-il en réduire le nombre ?) remplace l'ensemble des disciplines présentes dans une épreuve (par exemple, la note obtenue dans une évaluation de français remplace toutes celles de l'épreuve E1, si elle est supérieure à celle obtenue dans les épreuves du 1er groupe).

Sur la forme, l'évaluation ne doit plus se faire à 3 mais uniquement par l'enseignant.e concerné.e. Les 2 évaluations doivent être séparées. Pour ce qui est de ces épreuves de matière générale, peut être faut il limiter aux français et aux mathématiques les disciplines concernées. Concernant l'épreuve professionnelle, la réforme est également nécessaire. Il faut plus d'exigence, un document support plus précis, plus en lien avec une situation professionnelle liée à la spécialité du BAC PRO. Les évaluateurs ne peuvent être que des enseignant.es de la spécialité et non du champ professionnel beaucoup trop large.

En conclusion de cette réunion, le Sous-directeur aux politiques de formation et d'éducation ([POFE](#)) a évoqué les premières pistes qu'il retenait pour le prochain groupe de travail prévu en septembre :

- nécessité de réévaluer les compétences professionnelles,
- indispensable simplification,
- pas une épreuve de rattrapage mais une épreuve de contrôle,

Une réforme de l'épreuve de contrôle (enfin)...EN MARCHÉ ?

- le choix sciences et humanités doit se faire en amont,
- une épreuve en 2 parties séparées,
- fiche à revoir pour l'épreuve professionnelle (fiche SPS).

Nous porterons dans les prochains jours, en Intersyndicale, un projet rénové pour cette épreuve de contrôle afin d'appuyer cette INDISPENSABLE REFORME.

Yoann VIGNER
Secteur Pédagogie Vie scolaire